

82/415 du 6/5/1982

       DECRET N°        / du 6/5/1982  
portant nomination de Monsieur DZABA Désiré,  
Ingénieur Agronome, en qualité de Directeur  
du Centre de Recherches Agronomiques de Loudima.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/u la constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u la loi n°25-0 du 13 Novembre 1980 portant amendement de  
l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979;  
(/u le décret n°79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
(/u le décret n°79-488 du 11 Septembre 1979 fixant les indemnités  
allouées aux titulaires de certains postes Administratifs;  
(/u le décret n°80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres;  
(/u le rectificatif n°81-016 du 26 Janvier 1981 au décret n°80-  
644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres  
(/u le décret n°81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérim  
des Membres du Gouvernement;  
(/u le décret n°81-051 du 16 Février 1981 fixant la composition  
des Cabinets Ministériels;

Le Conseil de Cabinet entendu;

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur DZABA Désiré, Ingénieur Agronome, est nommé Directeur  
du Centre de Recherches Agronomiques de Loudima.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin./-

Brazzaville, le 6 Mai 1982.

PAR LE PREMIER MINISTRE,  
CHIEF DU GOUVERNEMENT;

LE MINISTRE DE LA CULTURE, ARTS  
ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE;

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

LE MINISTRE DES FINANCES;

Jean Baptiste TATI-LOUTARD.-

LEKOUNDZOU Itihi Ossetoumba.-

LE MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE  
SOCIALE;

Bernard COMBO MATSIONA.-

AMPLIATIONS :

- JORPC .....1
- PM.....2
- MCRBS.....3
- DB.....2
- DCF.....3
- DGTFP/DFP.....3
- INTERESSE.....1
- CRAL.....2
- SGCM/BC.....2